5 10c
FRC 5
24413
Cece
Frc
22520

REFLEXIONS

DU

VICOMTE DE MIRABEAU,

Sur les déclamations des Frères Prêcheurs,

DE LA

PROPAGANDE

JACOBISTE ET MONARCHISTE.

Chez { PETIT, rue Serpente, n°. 17.
MAUGI, Palais-Royal, galeries de bois, n°. 215.

THE NEWBERRY LIBRARY

RÉPLIQUES

DE

VOLTAIRE

Sur les délimens de la Justice

DE LA

PROPAGANDE

DE L'ACADÉMIE ET DE SON [illegible]

Chez [illegible]

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

DEPUIS long-tems nous étions privé des productions du Vicomte de Mirabeau ; peu jaloux des honneurs du Panthéon national, et de la gloire de renverser les lois de son pays, pour y substituer un amphygouri duquel tout le monde souffre, et auquel personne ne comprend rien ; c'est en ramenant l'ordre en France, par ses armes et ses écrits, qu'il méritera la reconnoissance de ses concitoyens ; reconnoissance précieuse pour les ames sensibles, qui, seule, dédommageroit des honneurs de l'immortalité, si elle ne les donnoit pas.

On ne reconnoîtra point, dans

cet ouvrage, le style gai et inimitable du Vicomte de Mirabeau ; occupé des soins les plus importans, il a fallu toute l'indignation qu'inspirent les projets sanguinaires de nos propagandistes, pour le forcer à reprendre la plume. N'est-ce donc pas assez de la honte et du malheur qui nous poursuivent dans notre patrie, sans vouloir en faire parade aux yeux de l'Europe entière. Les Jacobins ressemblent beaucoup à ces fous qui se croient rois, et veulent de même que tout ce qui les entoure en soit persuadé. La seule différence qu'il existe entre ces maniaques et les jacobins, c'est que les premiers sont enchaînés, et que l'orsqu'ils veulent pousser trop loin l'exercice

de leur souveraineté, un lourd bâton les ramène, si non à l'humilité, du moins à la tranquillité. O mes concitoyens ! traitez les jacobins comme on traite les fous, et le bonheur pourra renaître en France.

Si nos voisins étoient assez sots pour vouloir nous imiter, la lecture de cet ouvrage suffiroit pour les en détourner. Qu'ils comparent leur situation, quelle qu'elle soit, à la nôtre, et ils verront que s'ils ne sont pas aussi heureux qu'ils le desirent, du moins ils le sont beaucoup par comparaison. Quand on ne peut avoir le bien, il faut s'en tenir au moins mal, et le moins mal sera toujours ce qui ne ressem-

blera en rien au systême incendiaire qui nous consumera indubitablement si les médecins étrangers ne viennent à notre secours.

Cette brochure vient de m'être envoyée de Bruxelles, et je crois faire plaisir en la livrant au public.

RÉFLEXIONS

DU

VICOMTE DE MIRABEAU,

Sur les déclamations des frères Prêcheurs, de la Propagande Jacobiste et Monarchiste.

Pudet me humani generis, cujus aures et mentes talia ferre potuerunt.

Je viens de lire sans étonnement, mais avec une indignation que partageront sans doute tous les gens honnêtes, un libelle ayant pour titre :

Les Français à tous les peuples de l'Europe.

Les Apôtres du Système incendiaire, qui vient d'anéantir la Monarchie française, et qui a livré ma malheureuse patrie aux horreurs d'une anarchie, dont on cher-

cheroit vainement l'exemple dans les annales du monde, et dont on ne s'étoit pas même formé jusqu'à ce moment la déplorable idée, cherchent donc à propager ouvertement aujourd'hui, dans toute l'Europe, leur doctrine de Rébellion.

Les mêmes factieux, les mêmes conspirateurs qui ont sappé en France les fondemens de l'autel et du trône, qui ont livré la famille royale, le clergé, la noblesse, la magistrature et les propriétaires de toutes les classes, aux fureurs d'un peuple aveugle et effréné, voudroient entraîner dans la même chûte tous les princes et tous les gouvernemens de l'Europe; les scélérats ne voient de sûreté que dans l'accroisssement du nombre de leurs complices et de celui de leurs victimes.

Nouveaux Protées dans la carrière du crime, ils ont varié leurs ressources et leurs moyens; plusieurs masques se sont offerts à leur atroce et délirante imagination; mais leurs principes sont toujours les mêmes, et ils ne sont pas difficiles à combattre; c'est ce que je vais m'efforcer de faire, par devoir, par honneur, et par respect pour le nom jadis glorieux de chevalier français. Je prendrai pour cet

objet le même point de ralliement, que nos démaguogues insensés affectent de présenter à ceux qu'ils prétendent abuser, *l'amour du peuple et celui de la liberté.*

Je n'entreprendrai pas de répondre méthodiquement à chacune des phrases de l'odieux libelle; ce seroit vouloir me traîner dans la fange, et donner à des déclamations incohérentes, à des menaces ridicules et à des injures grossières, plus d'importance qu'elles n'en méritent; il me suffira, je pense, de prouver que dans cette étrange production, il n'est pas un principe établi qui ne soit de toute fausseté; les conséqnences tomberont ensuite d'elles mêmes. (1)

---

(1) Qu'il me soit permis de faire observer quel changement a fait dans les idées la Révolution, qui nous a précipité dans l'abîme; autrefois un *principe* étoit une vérité immuable et de tous les siècles, de laquelle, on pouvoit tirer des applications de pratique; aujourd'hui le prétendu Sénat qui gouverne la France, pose de prétendus principes en raison de la conséquence qu'il desire en tirer; et le mot si vanté de Madame de la Sablière, qui prétendoit que le bon la Fontaine, dont elle connossoit et admiroit la simple et noble facilité, étoit un *fablier*, et qu'il portoit des fables,

Le libelliste qui parle au nom de la nation française, voit toute l'Europe armée contre elle ; cela ne m'étonne assurément pas : j'ai toujours oui dire que les voleurs ne voyoient et ne rêvoient que maréchaussée, prévôts et gibets ; ce seroit peut-être même le cas de prendre acte de cet aveu craintif ; ceux qui font usage des poisons, connoissent ordinairement les moyens qui en détruisent l'effet, et peuvent les indiquer.

L'audacieux écrivain donne ensuite pour motif à cet armement imaginaire et redouté, le desir d'envahir les provinces de la France et d'empêcher les français d'être libres.

Je suppose un moment (1) que les inté-

---

comme un pommier porte des pommes ; ce mot, dis-je, est applicable à l'assemblée nationale française, elle porte des *principes ;* mais assurément l'arbre est et sera long-tems Sauvageon.

(1) *Note de l'Editeur.* Il pourroit paroître étonnant de voir le Vicomte de Mirabeau supposer un fait, dont les gens, qui ne veulent point être aveugle, ont la certitude ; mais, comme l'a dit fort bien l'abbé de Fontenay dans son excellent Journal : ce n'est qu'en les exécutant que les princes doivent faire connoître quels sont leurs moyens pour réduire les factieux ; sans le secret, quelle seroit leur certitude ; et l'on sent suffisamment la cause de la discrétion de l'auteur.

rêts bien entendus des puissances de l'Europe, les engageassent à se réunir, pour se préserver de la contagion qui les menace, en nous tirant du précipice affreux dans lequel nous sommes plongés ; il est à présumer que le calcul de ce même intérêt, et plus encore, celui de leur générosité, les préserveroit de la manie d'envahir, maladie qui devient facilement épidémique, et dont il est dangereux de donner l'exemple : quant au projet de mettre des entraves à la liberté du peuple français, ce seroit établir qu'il est libre, et je ne connois assurément pas d'esclavage plus prononcé, ni plus odieux que celui sous lequel il gémit ; cette idée a besoin d'un développement.

Si l'on cherche la vraie liberté dans l'état le plus rapproché de celui de la nature, nul être assurément n'est plus libre qu'un sauvage ; il ne dépend de persone, ses facultés sont proportionnées à ses besoins, il ne connoit ni Supérieurs ni Subordonnés ; son unique devoir est de remercier la providence de lui avoir donné l'existence, et d'avoir mis à sa portée les moyens de la soutenir. Si la chimère de la liberté et de l'égalité sans bornes peut être réalisée, c'est assurément en faveur de cet être

infortuné ; mais l'illusion sera bientôt détruite, il rencontrera un autre sauvage plus fortement constitué que lui, qui l'attaquera et lui enlévera le produit de sa chasse, après l'avoir vaincu. Voilà certainement deux êtres inégaux, si non en droits, au moins en force, et conséquemment en possession ; la prétendue liberté a fait disparoître l'égalité ; la réflexion va bientôt mettre mon Sauvage en société.

Il calculera facilement que s'il forme une association avec plusieurs êtres de son espèce, les uns défendront la cabanne, le repas et les femmes, pendant que d'autres iront à la chasse, et que d'autres seront les ministres du culte qu'ils doivent en commun à l'être suprême ; il s'établira des loix, qui protégeront les foibles contre l'usurpation du plus fort, et chacun vivra, un peu moins libre en apparence, puisqu'il sera soumis à une loi, mais plus heureux, puisqu'il sera protégé et défendu par elle.

L'association se choisira un ou plusieurs chefs, selon le nombre des associés, parce qu'il faut un ou plusieurs dépositaires de la loi, un ou plusieurs Représentans de l'association, et un centre commun où viennent aboutir les réclamations, et d'où

puissent émaner les interprétations. Les associés se garderont bien, une fois la loi faite, de la séparer idéalement du dépositaire qu'ils auront choisi, et ils identifieront si bien la nation naissante avec son représentant, que jamais des prétendus philosophes, si malheureusement il en naît parmi eux, ne songeront à l'en séparer. Le temps et l'expérience perfectionneront cette constitution première, qui, une fois arrêtée, sera immuable, et mes sauvages vivront heureux sous l'empire de la loi, et sous celui de son dépositaire.

Je demande actuellement quel est le plus vraiment libre, ou du premier sauvage isolé qui jouit sans restriction des droits qu'il tient de la nature, ou du sauvage associé qui a fait le sacrifice d'une petite partie de ces droits, qui pouvoient lui devenir nuisibles, pour s'assurer irrévocablement la jouissance, dont il a reconnu la véritable utilité.

Je ne crois pas la réponse douteuse. Eh bien la liberté prétendue, dont jouit aujourd'hui le peuple français est du genre de celle du sauvage isolé; avec cette seule différence, que le danger en est considérablement augmenté par les vices inséparables de

la civilisation et de la corruption, au dernier degré de laquelle étoit parvenu ce malheureux peuple.

En France le plus fort, le plus scélérat fait la loi ; le foible, l'homme honnête, ne sait à qui recourir pour obtenir une protection contre lui; la ligue des gens qui ne possedent rien, contre les propriétaires est formée, et ces deux partis sont les seuls vraiment en état de guerre, car la haine qu'on est parvenu à exciter contre les prêtres et les nobles, n'est qu'un prétexte vain; il n'est pas un être aisé ou laborieux, qui n'ait perdu à la révolution; le capitaliste n'est plus payé, ou l'est en feuilles de chêne, en papier, dont la valeur purement idéale est diminuée de moitié à l'instant même de sa création. L'artisan est sans travail et sans ressources : le cultivateur est sous la surveillance inquisitoriale des municipalités qui l'environnent ; on dispose du fruit de ses travaux, on le taxe, on le lui enlève, et s'il résiste, il est livré à la fureur du peuple comme accapareur, ou jugé et traité comme criminel de lèze-nation.

Ces malheureux êtres qu'on dit libres, sont arrachés à leurs foyers, à leurs ateliers, à leurs charrues, pour être traînés

dans un corps-de-garde, ou on leur présente sans cesse de nouveaux phantômes à combattre.

On leur dit qu'ils sont les égaux de ceux qu'ils avoient jusqu'alors revérés comme leurs supérieurs; mais on ne leur dit pas que le vagabond, que l'homme sans aveu, que celui qui a dissipé sa fortune, que le fainéant, qui vivoit de leurs charités, prétendent aujourd'hui partager le fruit de leurs travaux, sans s'étayer d'autre titre, que de l'égalité prétendue des droits, d'après laquelle, conséquemment à une discussion métaphisyque, aussi inintelligible pour les législateurs eux-mêmes que pour le peuple qui en étoit l'objet, il a plu aux représentations de la nation française de décréter, que naissent et demeurent égaux en droit, *le nain et le géant*, LE FILS DE TURENNE ET DE CARTOUCHE, UN BOURBON ET UN BARNAVE.

Je conviendrai facilement que jamais le droit barbare du plus fort, n'a été plus généralement adopté en France, que jamais les vices inséparables de la liberté travestie en licence n'y ont été plus ouvertement protégés, que jamais la populace ou ceux qui la guident, n'y ont plus despotique-

ment donné la loi; mais je démontrerai victorieusement, j'espère, que le peuple n'a jamais été moins libre ni moins heureux, ce qui seroit pourtant une suite naturelle de la vraie liberté.

Le peuple en France étoit chargé d'impôts dont quelques-uns étoient plus grévans encore par le mode de leur perception, que par la nature de l'impôt même. C'étoit sans doute un grand malheur, mais c'étoit le seul, car la Bastille, cet épouvantail, dont on s'est servi pour exciter le peuple de Paris à la rébellion, ne menaçoit assurément pas ceux qui l'ont détruite. Rarement les lettres-de-cachet avoient pénétré dans la cabane du pauvre, et il trouvoit même dans ces nobles qu'on a cherché à lui rendre odieux, un rempart contre les injustices des agens subalternes du pouvoir ministériel.

Une masse énorme d'impôts pésoit, il est vrai, sur le peuple ; il étoit du devoir d'un monarque vertueux et des représentans de la nation dont il s'étoit entouré, de soulager ce peuple, qui réclamoit contre l'accroissement des subsides. On en avoit le desir et les moyens. Le retour au bien se seroit effectué sans secousses; les sacrifices

généreux faits par les privilégiés, les réductions offertes par le souverain dans ses dépenses personnelles et dans celles des départemens, suffisoient pour opérer ce bien si désirable.

Aujourd'hui qui peut fasciner les yeux du peuple français au point de lui faire croire qu'il payera moins d'impôts qu'il ne faisoit sous l'ancien régime ? Ce ne peuvent assurément être des gens de bonne foi.

La nation s'est approprié, il est vrai, les domaines du Roi et les biens du clergé : au premier coup d'œil, prendre le bien d'autrui pour acquitter ses dettes, peut paroître un moyen, si non honnête, du moins infaillible ; mais lorsqu'on calcule ensuite, qu'il faut prélever du produit de ces biens, 1°. les frais du culte, qui par la nouvelle dotation des curés seront énormes (2) 2°. les

---

(1) J'étois représentant de la province du Limousin, j'ai fait un calcul bien simple, et qui doit être commun à plusieurs autres provinces ; il y a dans l'évêché de Limoges, neuf cent et quelques cures, dont 700 à portion congrue ; ce qui, d'après l'augmentation de 500 liv., décrétée pour chaque cure, exige une somme

frais et le gaspillage inséparables des régies et ventes municipales (on sait ce que c'étoit que les ventes par décrets, et cependant justice inspiroit confiance, ce que ne fera pas au même degré, l'injustice atroce, dont cette vente est la suite) on sera bien loin de compte. La concurrence qu'éprouveront d'ailleurs ces propriétés précaires, par le grand nombre de terres et de biens de particuliers, qui sont à vendre dans le royaume de France, et particulièrement dans la capitale, où il y a en ce moment dix neuf mille maisons à vendre, diminuera encore de beaucoup le produit de la vente.

Si les bornes de cet écrit me permettoient d'y consigner un calcul, que j'ai déja fait au sein de l'assemblée nationale; je prouverois que la spoliation prétendue nécessaire du roi et du clergé, ne sera qu'un aliment de plus donné à l'agiotage,

---

annuelle de trois cent cinquante mille livres. Les biens ecclésiastiques du Limousin, les traitemens de l'évêque, et des religieux défalqués ne fournissent guères, que cent mille livres de rente; voilà donc nos voisins obligés de nous donner deux cent cinquante mille livres pour nos frais de culte.

et que loin de suffire à l'acquittement de la dette nationale, elle produira à peine de quoi payer les déprédations effrayantes, que depuis l'époque de la révolution, la ville de Paris s'est permises, et que l'assemblée nationale a autorisées ; je ne parle pas des dons patriotiques, il paroît démontré que leur produit a servi à soulever les troupes et à solder les espions et les émissaires.

Il sera peut-être utile de rappeller ici, qu'en Angleterre, deux ans après la spoliation du clergé, on fut obligé d'établir une taxe énorme pour les pauvres, et que cette taxe est aujourd'hui de quarante quatre millions ; ce qui, toute proportion gardée, en nécessiteroit pour la France, si nous nous trouvons dans le même cas, une de 160 millions.

Les législateurs français, ont beaucoup détruits, et n'ont rien édifié, ce qui les a mis fort à découvert ; lorsqu'ils ont eu besoin du peuple, ils ont répandu partout des émissaires, qui ont assurés qu'on ne payeroit plus d'impôts, ou que du moins ils seroient infiniment diminués ; le peuple, porté à croire sans calcul ce qui est à son avantage, a été séduit, il a même cessé de

payer : le trésor public s'est trouvé dénué de ressources. Vingt fois le contrôleur général a écrit à l'assemblée nationale, que, si elle ne prennoit pas des moyens efficaces pour le recouvrement des deniers publics, le service manqueroit incessamment ; l'assemblée créoit du papier monnoie, renvoyoit les lettres au comité des finances qui temporisoit, et les impôts ne se payoient pas davantage ; quel parti a pris l'assemblée nationale ? elle a abusé de la crédulité du peuple, pour lui persuader que les prêtres et les nobles cachoient le numéraire pour asservir de nouveau la nation, et bruloient leurs châteaux pour nuire à la constitution qui devoit assurer leur bonheur ; elle a demandé du secours pour déjouer les projets de l'aristocratie, et elle en a obtenu ; mais elle s'est bien gardée d'asseoir un nouveau tarif d'impositions ; elle n'a pas même osé présenter un état de situation.

L'article des finances a toujours été pour le sénat français l'arche sainte, il a craint d'y toucher et a redouté le sort d'Athan et d'Abiron.

Les démagogues ont dit au peuple, *vous êtes la loi, puisque la nation fait la loi*,

et que vous êtes la nation ; vous êtes les Souverains, puisque toute souveraineté réside dans la nation ; vous êtes libre, puisque vous massacrez et brulez impunément ; mais ils se sont bien gardés de lui dire : vous payerez plus d'impôts qu'avant la révolution, vous avez douze cents maîtres au lieu d'un, parce que le même peuple recouvrant son sang froid eut bien pu leur dire : Que nous importe d'être libres et souverains, si nous sommes plus grévés, et si nous avons moins de moyens d'acquitter les charges qu'on nous impose.

De quels moyens atroces ne s'est-on pas servi, pour abuser ce malheureux peuple ? On lui a dit : vous aviez des Seigneurs, dont l'autorité blessoit la dignité de l'homme ; ils recevoient dans vos églises des honneurs humiliants pour vous ; leurs places étoient marquées ; la girouette de leurs châteaux insultoient au chaume qui couvre vos cabanes, vous leur deviez des rentes dont l'origine étoit une vexation, ou une usurpation ; nous avons détruits toutes ces marques de supériorité, nous vous avons pardonné même le premier mouvement d'humeur, bien justifié par une longue oppression, qui vous a porté à bruler leurs propriétés, à les chasser de leurs demeures,

à les spolier de leurs titres ; nous n'avons pas pu ouvertement autoriser, ce qui paroissoit à quelques consciences encore timorées un désordre coupable ; mais nous avons soutenu, nous avons souri à vos succès, et nous vous avons assuré l'impunité.

Il ne s'est pas trouvé un esprit juste, un être impartial et honnête, qui ait mis sous les yeux de ces paysans abusés les services que rendoient à leurs vassaux, les Seigneurs calomniés ; qui leur ait fait sentir que l'abus de la féodalité n'existoit plus en France, depuis le cardinal de Richelieu, que les avantages seuls leur en restoient ; celui de trouver presque toujours dans leur Seigneur un père compatissant, un juge désintéressé, un protecteur contre les vexations habituelles des agens subalternes du fisc et de l'autorité ; que les droits honorifiques étoient les seuls liens qui leur assuroient cette protection et ces secours ; que le rachat des rentes, étoit une espérance illusoire, puisqu'en leur en donnant la liberté, on leur en ravissoit les moyens ; que les voies de fait exercées contre les Seigneurs seroient un exemple donné à tous ceux qui ne possèdent rien, et qu'ils ne manqueroient pas de suivre contre les propriétaires de toutes les classes.

On

On a dit au peuple qu'il choisiroit ses Juges, ses Officiers municipaux, ses représentans au corps législatif, et qu'il n'obéiroit dorénavant qu'à une autorité légitime émanée de lui-même.

Mais on ne lui a pas fait appercevoir les dangers de ces assemblées continuelles, dans lesquelles les brigues et les intrigues doivent nécessairement exalter les têtes, entretenir une fermentation dangéreuse, et faire servir les gens honnêtes d'instrumens aux haînes, aux rivalités et aux petits intérêt divers ; on ne lui a pas présenté les inconvéniens sans nombre attachés à l'élection des juges chez une nation, où il est nécessaire (plus qu'ailleurs peut-être) que ceux à qui est confié le dépôt des loix, ne soient dépendans d'aucune obligation, d'aucun individu ; la balance de Thémis penche facilement vers celui qui l'a placée dans les mains du juge, lorsque ces mains ne sont pas pures ; l'expérience a déja démontré à ce peuple aveuglé, que, dans les élections, dresque toujours l'homme honnête, modeste et capable se tient à l'écart et est facilement oublié, tandis que l'intriguant se met en avant et obtient les suffrages. La marche de ses Représentans qui au mé-

pris des pouvoirs qu'ils avoient reçus de leurs commettans, et du serment qu'ils avoient prêté de ne point s'en écarter et d'opérer le bien, se sont arrogés le droit de tout bouleverser et de tout anéantir, est une leçon qui doit leur avoir appris que leur influence sur les élections, ne leur donnoit aucun pouvoir sur les élus.

Les mille et un feuillistes, qui inondent la capitale de l'empire Français, ne cessent de répéter au peuple que la destruction du clergé, de la noblesse, et de tout ce qu'il leur plait appeller les diverses classes de l'aristocratie, est la base de son bonheur, que les prélats et les gens de cour n'éclabousseront plus, du haut de leurs chars, le piéton, leur égal en droits; qu'on ramenera les premiers à la simplicité des mœurs de la primitive église, et qu'on réduira les autres au rôle très-passif de citoyens actifs; mais ils ne lui disent pas que ce luxe si decrié, étoit la plus puissante des ressources offertes à l'indigence laborieuse, que tel artisan qui comptoit vingt ouvriers dans son attelier, peut à peine en entretenir cinq aujourd'hui; que le décret sur les livrées et les armoiries détruit seul 6 corps de métiers dans Paris: que les fabriquans et les ouvriers de toutes les manufactures

Françaises, seront bientôt reduits à la misere la plus affreuse, surtout si le projet fort patriotique assurément du club de 1789, qui réduit au vétement et à la frisure d'un Quaker la toilette d'un bon citoyen, a sa pleine et entière exécution.

Les bourgeois parisiens transformés tout d'un coup en militaires, peuvent avoir un moment sacrifié des jouissances réelles aux illusions de l'amour propre; une épaulette, un habit bleu, ces prétendus hochets de la liberté, ont pu les séduire un instant, mais on ne remplace pas long-tems les devoirs réels de l'état où la providence nous a placé par les élans factices d'un prétendu civisme, que désavouent la raison et la plus impérieuse de toutes les loix, la nécessité.

Récapitulons les élemens dont se compose le prétendu bonheur actuel du peuple Français. Je doute que les autres peuples en soient jaloux, lorsqu'il leur sera bien connu.

Liberté entiere, hors celle de faire quatre lieues sans passe-port, et sans être soupçonné, interrogé, visité, fouillé, souvent maltraité et retenu: Hors celle de disposer du produit de sa récolte, ou de le conser-

ver, d'en faire en aucune manière le commerce, sous peine d'être massacré : hors celle de dire et d'écrire ce qu'on peut, à moins qu'on n'abonde dans le sens de 1,200 despotes, qui se sont arrogés l'omniscience comme la plénitude des pouvoirs ; hors celle de refuser pour la valeur de ce qu'on a fourni, avancé ou prêté, un papier decrédité, et qui perd déja douze à vingt-cinq pour cent sur la place ; hors celle de porter le nom qu'on a reçu de ses pères, de se refuser à prêter un serment par lequel on devient parjure et rébelle à la fois ; hors celle enfin de gémir sur les malheurs de sa patrie et la captivité de son Roi, d'admirer sa bonté, le grand caractère de son épouse, et de détester les complots qui ont menacés leurs personnes sacrées.

Il est bon de remarquer, qu'on n'a pas osé précisément dire à ce peuple, jouet infortuné du caprice de ses nouveaux despotes, qu'il étoit heureux ; mais on l'a assuré qu'il le seroit un jour : on veut même qu'il le soit maintenant d'un avenir idéal en souffrant du présent : il est environné de brigands, de meurtres et d'incendies, il ne voit que des ruines ; mais on prétend lui prouver que ces maux sont inséparables d'une régénération nationale ;

c'est ainsi que Sylla répondoit aux Sénateurs Romains frappés des cris de 6,000 victimes de sa fureur qu'on égorgeoit à la porte du Sénat : soyez tranquilles, ce n'est rien ; ce sont des Romains qu'on régénère ; c'est ainsi que les ministres de la fureur de Philippe ouvrant par ses ordres les veines de Don Carlos son malheureux fils, lui disoient pour appaiser son désespoir, *calla calla Senor Don Carlos*, *tutto questo que se Haga e per el suo bene* : tranquillisez-vous Seigneur Don Carlos ; tout ce qui se fait est pour votre bien.

Liberté entière dans le culte ; chacun peut exercer la religion qui lui plaît, excepté celle dans laquelle il est né ; vous serez athée si vous voulez, n'importe ! pourvu que vous vous vantiez d'être patriote ; mais vous ne serez pas catholique, apostolique et romain ; cela peut faire votre bonheur dans l'autre monde, et votre tourment dans celui-ci.

Liberté entière de battre monnoie sous le titre imposteur de billets de confiance, auxquels mille ruses, la nécessité et la crainte donneront du crédit ; *liberté entière* d'en répandre tant que faire se pourra, de vous sauver sans les payer, puisque

ni le nouveau gouvernement, ni les particuliers n'exigent d'hypothèques certaines ; ainsi *liberté entière* à tout le monde de voler, mais non celle de se refuser à être volé. Aussi le beau siècle pour les fripons, et si cela dure, je ne doute pas que ce ne soit bientôt une injure d'être cité comme honnête homme.

Liberté entière, hors celle d'être heureux et tranquille, de ne pas payer des impôts pour être gardé, et de faire patrouille soi-même, bon gré, malgré.

Liberté entière, hors celle de demander des comptes à ceux qui ont tout pris, tout ordonné, disposé de tout sans aveu et sans mission.

Liberté entière de prêcher la guerre civile, de se mocquer de son roi, pourvu qu'on respecte M. Bailly, le district et les jacobins.

Enfin, *liberté entière* de faire tout ce que nos pères n'ont pas fait, pourvu que nous ne fassions rien de ce qu'il ont fait.

PEUPLES DE L'EUROPE, voila notre liberté, voila notre bonheur, et notre ré-

génération si vantée ; ils doivent vous inspirer plus de pitié que d'envie ; un libelliste audacieux ose vous traiter d'esclaves, il cherche à vous inspirer l'oubli de tous vos devoirs, il prêche une croisade incendiaire contre la Religion et les Souverains, il vous menace au nom d'une nation à laquelle il a sans doute bien de la peine à donner une attitude menaçante au moment ou elle est plongée dans l'abyme le plus profond ; il vous annonce de nouveaux crimes envers ses compatriotes, et c'est à l'ombre des forfaits qu'il retrace, et de ceux qu'il ose prédire, qu'il prétend établir votre confiance ; il souhaite, dit-il, que *la lumière de la philosophie parvienne jusqu'à vous.* Gardez-vous bien de changer une situation tranquille pour les agitations d'une pretendue liberté qui n'est *que licence.* Les chimères qui vous sont presentées, n'ont pas même le mérite d'être spécieuses ; l'égalité parfaite, la perfection idéale, ne sont pas plus à notre portée, au moral qu'au physique ; obtenez d'abord que tous les hommes soient de même taille, de même couleur, de même force, qu'ils soient tous honnêtes, laborieux, sensibles aux maux d'autrui : bannissez les vices de la terre : et alors vous pourrez prétendre à former une société d'hommes égaux, et parfaits ;

399

mais jettez un coup d'œil vraiment philosophique et dégagé de toute prévention sur ma malheureuse patrie, et le calcul de l'expérience vous garantira du danger de la contagion.

PRINCES DE L'EUROPE, ne perdez pas un moment pour vous prémunir contre les dangers d'une doctrine, que de nombreux émissaires propagent en ce moment dans vos états. Votre intérêt, celui du peuple, dont le bonheur vous est confié, nécessitent une surveillance active. Calculez si le genre de peste qui vous menace, peut-être arrêté par un cordon : je ne le pense pas, et j'ose vous prédire que *si votre sonmeil dure, votre réveil sera terrible.*

Le Vte. de Mirabeau.

FIN.